

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1831

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 19

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« À compter du »,

le mot :

« Au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.